



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE FONTENAY-LÈS-BRIIS

DÉCISION DU MAIRE N°2026-01 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ÉTAT 2026 RENOVATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Le Maire de la Commune,

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL2394-20 en date du 10/03/2020 décidant de donner délégation à Monsieur le Maire ;

Considérant le projet de rénovation de l'école primaire ;

Considérant la possibilité de solliciter une subvention de l'État en 2026 pour le projet de rénovation de l'école primaire d'un montant de 774 000,00 € HT ;

DÉCIDE

- **Article 1er** : De solliciter l'aide financière de l'État pour l'année 2026.
- **Article 2** : De valider les modalités de financement en précisant l'origine et le montant en euros des moyens financiers publics : demande de 352 200 € HT soit 45,50 % de 774 000,00 € HT.
- **Article 3** : D'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière auprès de Madame la Préfète pour l'année 2026.
- **Article 4** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la commune.

Ampliation en sera adressée à Madame la Préfète de l'Essonne.

Fait à Fontenay-lès-Briis, le 06 février 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Thierry DEGIVRY